

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 11 mars 2024, à 19 h, en la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble sis au 641, Avenue George-V (lot 1 705 930 du cadastre du Québec).

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, pour un nouveau bâtiment, une implantation plus en recul que les deux bâtiments voisins (à gauche et à droite), et ce, bien que l'article 7.7.1 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit que, pour un bâtiment situé sur un terrain contigu à un terrain déjà construit ou situé entre deux terrains sur lesquels se dressent des bâtiments, la marge de recul avant minimale ne peut être inférieure à la marge de recul minimale du bâtiment voisin présentant le recul le plus faible sans toutefois être inférieure à la marge de recul avant minimale prescrite par le règlement;
- Permettre, pour un bâtiment d'habitation multifamilial, un ratio de 1 case par logement, et ce, bien que l'article 4.14.4.16 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit une case et demie (1,5) par logement ;
- Permettre, pour une allée de circulation, une largeur minimale de 5 mètres, et ce, bien que l'article 4.14.3c) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit, pour les usages du groupe résidentiel, une largeur minimale de 5,5 mètres pour une allée de circulation desservant des stationnements à 90 degrés.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au (514) 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 16 février 2024.

Fredy Enrique Alzate Posada  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), que l’avis public concernant la demande de dérogation mineure pour l’immeuble sis au 641, avenue George-V (lot 1 705 930 du cadastre du Québec), a paru le 16 février 2024 sur le site Internet de l’arrondissement de Lachine

EN FOI DE QUOI, j’ai signé le présent certificat à Lachine, ce 16 février 2024.



Fredy Alzate  
Secrétaire d’arrondissement